

**BREVET PROFESSIONNEL AGENT TECHNIQUE
DE SECURITE DANS LES TRANSPORTS**

Tableau des unités constitutives du diplôme

Unité 11 : Anatomie et physiologie

Unité 12 : Elaboration d'un programme de préparation physique

Unité 13 : Performances physiques

Unité 20 : Action de prévention sur le terrain

Unité 30 : Intervention sur le terrain

Unité 40 : Environnement économique et géographique du transport

Unité 50 : Environnement juridique du transport

Unité 60 : Expression française et ouverture sur le monde

Unité UF : (facultative) Langue vivante étrangère

DEFINITION DES UNITES CONSTITUTIVES DU DIPLOME

Unités	Savoir-faire	Savoirs associés
Unité 11 : Anatomie physiologie	C3-1 Gérer sa préparation physique C5-6 Porter assistance aux personnes	S6 :Connaissances liées à la préparation physique et à la prévention des risques qui en découlent
Unité 12 : Elaboration et suivi d'un programme de préparation physique	C1-2 Identifier une anomalie et la signaler C1-4 Rendre compte oralement C1-10 Former les agents en assistance d'un formateur spécialisé C3-1 Gérer sa préparation physique	S6 : Connaissances liées à la préparation physique et à la prévention des risques qui en découlent
Unité 13 : Performances physiques	C3-1 Gérer sa préparation physique	S6 : Connaissances liées à la préparation physique et à la prévention des risques qui en découlent
Unité 20 : Action de prévention sur le terrain		S1-3: Approche comportementale des différents de voyageurs S1-4: Environnement humanitaire : structures et possibilités d'accueil S1-5: Les comportements de foule S1-6: Les comportements de groupes S1-7: Image de l'entreprise S4 Environnement technique du transport S5-1: Différents rôles de l'agent de sécurité S5-2: Aspects psychologiques et relationnels des interventions S5-6: Le rôle du chef d'équipe

Unités	Savoir-faire	Savoirs associés
Unité 30 : Intervention sur le terrain	C1-1 Transmettre les informations institutionnelles, opérationnelles et/ou techniques C1-2 Identifier une anomalie et la signaler C1-3 En évaluer le risque potentiel C1-4 Rendre compte oralement C1-5 Rédiger un document usuel (procès-	S2-1 : Textes législatifs et réglementaires en vigueur concernant la Police des chemins de fer depuis la loi du 15 juillet 1945 S2-2 : Droit pénal, droit pénal spécial et procédure pénale S2-3 : Les attributions de l'agent de sécurité

	<p>verbal d'infraction, rapport, constat, compte-rendu, plainte)</p> <p>C1-6 Rédiger un rapport circonstancié</p> <p>C1-7 Renseigner les voyageurs</p> <p>C1-8 Rechercher une information</p> <p>C1-9 Exploiter les informations audiovisuelles</p> <p>C1-10 Former les agents</p> <p>C2-1 Organiser une mission</p> <p>C2-2 Gérer son effectif</p> <p>C2-3 Proposer et défendre des améliorations concernant l'organisation du travail de l'équipe</p> <p>C3-2 Maîtriser les techniques de défense et d'intervention</p> <p>C4-1 Assurer la protection des personnes et des biens</p> <p>C4-2 Organiser un dispositif de protection et/ou de canalisation de foule</p> <p>C5-1 Constater une infraction</p> <p>C5-2 Procéder à une interpellation</p> <p>C5-3 Organiser un dispositif d'interpellation</p> <p>C5-4 Assurer le suivi d'une interpellation</p> <p>C5-5 Intervenir à la suite d'une effraction</p> <p>C5-6 Porter assistance aux personnes</p>	<p>S5-2 : Aspects psychologiques et relationnels des interventions</p> <p>S5-3 : Modalités de découverte et d'analyse d'une situation</p> <p>S5-4 : Modalités d'adaptation à la situation</p> <p>S5-5 : Modalités de gestion de la situation</p> <p>S5-6 : Le rôle du chef d'équipe</p>
<p>Unité 40 : Environnement économique et géographique du transport</p>	<p>C1-6 Rédiger un rapport circonstancié</p> <p>C1-8 Rechercher une information</p>	<p>S1-1 : Evolution historique des transports</p> <p>S1-2 : Evolution historique et économique de la nature des mouvements de population internes et externes</p> <p>S 3 : Environnement économique et géographique des transports</p>
<p>Unité 50 : Environnement juridique du transport</p>	<p>C1-4 Rendre compte oralement</p> <p>C1-5 Rédiger un document usuel (rapport, compte rendu ..)</p> <p>C1-6 Rédiger un rapport circonstancié</p> <p>C1-8 Rechercher une information</p> <p>C1-9 Exploiter les informations audiovisuelles</p> <p>C1-10 Former les agents</p> <p>C5-1 Constater une infraction</p> <p>C5-2 Procéder à une interpellation</p>	<p>S 2 : Environnement juridique</p>

	C5-3 Organiser un dispositif d'interpellation C5-4 Assurer le suivi d'une interpellation C5-5 Intervenir à la suite d'une effraction C5-6 Porter assistance aux personnes	
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

U.60	EXPRESSION FRANCAISE ET OUVERTURE SUR LE MONDE
------	-------------------------------------------------------

Définition de l'unité

L'unité « expression française et ouverture sur le monde » englobe les compétences mentionnées dans le référentiel expression et ouverture sur le monde annexé à la note de service n° 93-080 du 19 janvier 1993 (BO n°5 du 4 février 1993) relative aux objectifs, contenus et capacités de l'enseignement du français et du monde actuel commun à l'ensemble des brevets professionnels.